

Point 7 – Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes - Bilan de la concertation - Prise en considération du programme du projet - Protocole de coopération - Financement des études opérationnelles et premières actions

Intervention : Jean-Jacques MOREAU

Monsieur le président, chers collègues,

La croissance des besoins en matière de déplacement, l'arrivée de 100 000 personnes dans l'agglomération et le développement de l'offre des trains régionaux comme les tram-trains vont faire tripler le nombre de voyageurs d'ici 2030.

Avec ce protocole de coopération l'aménagement, la maîtrise d'ouvrage du pôle d'échange va relever de la compétence de Nantes Métropole. Les solutions d'aménagement extérieur devront donc être construites pour créer un pôle véritablement multimodal, à dimension humaine, accessible à tous et à tous les modes de déplacement.

25 millions de personnes qui devront transiter chaque année par le Nord et le Sud de la gare de Nantes et disposer de tous les services indispensables à une gare d'ampleur régionale. Cet équipement est fortement contraint de par son emplacement en cœur de l'agglomération avec de nombreux bâtiments déjà existant mais aussi l'Erdre toute proche. Les choix fait aujourd'hui impacteront durablement les déplacements sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi certains points du bilan de concertation préalable doivent être pris en compte dans le projet final :

- La création d'une passerelle, au-dessus du canal St Félix qui permettra une liaison douce et rapide avec la ligne 4.

- L'ouverture directe entre l'arrêt Manufacture et les nouveaux quais TER (au nord-est) qui facilitera les déplacements de nombreux voyageurs et désengorgerait l'accès Nord.
- Et pourquoi pas aussi l'idée de créer de point relais médiathèque, ce service trouvera un écho favorable auprès des voyageurs pendant les temps d'attentes et de trajets.

L'intégration la gare routière dans l'enceinte ferroviaire est elle tout à fait pertinent dans la démarche d'inter-modalité.

Mais, dans cette même démarche, le point crucial de la réussite du projet sera les aménagements dédiés à la circulation routière et aux stationnements. Pour le groupe communiste, nous ne pouvons pas limiter les points de dépose minute au sud. Aujourd'hui déjà, la circulation est difficile faute d'aménages au nord de la gare. Une grande partie des personnes qui viennent du nord ne souhaitent pas aller au sud, des solutions doivent être proposées à l'avenir.

Le centre de l'agglomération et du département devra à terme disposer d'un outil ferroviaire efficace et répondant aux besoins de la population. L'aménage Nord et Sud doivent prendre en charge tous les types de déplacement et pour tous les publiques pour l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de votre attention.